



COMPTE RENDU DU BUREAU DU CSFPT DU 31 MAI 2023

La délégation FO était composée de :
Laurent MATEU et Gisèle LE MAREC

Cette réunion était la première depuis la séance d'installation du CSFPT en février 2023 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Dans le contexte de mobilisation nationale et interprofessionnelle contre la réforme des retraites, FO comme l'ensemble des organisations syndicales représentées au CSFPT a décidé de ne pas participer aux réunions de cette instance qui ne s'est donc pas réunie depuis le mois de février.

Déclaration préalable de FO :

Avant d'aborder l'ordre du jour, FO a indiqué que sa participation à cette réunion du Bureau ne signifiait pas un retour « à la normale », qu'il ne pouvait être question de reprendre les travaux comme avant, comme s'il ne s'était rien passé. FO a rappelé l'attente d'un véritable dialogue social qui nécessite de revoir les modalités de travail, avec des échanges en amont des réunions des instances, au moment de la préparation des projets de texte.

Notre délégation a rappelé ses demandes exposées à la ministre lors d'une récente rencontre mais dont les réponses ne sont pas à la hauteur des attentes.

Ordre du jour prévisionnel de la plénière du 28 juin 2023 :

Le gouvernement souhaite présenter 9 projets de texte dont :

- 3 pour la police municipale, dont accès sans contingent à l'échelon spécial pour la catégorie C et modification du régime indemnitaire ;
- 2 pour les sapeurs-pompiers ;
- 1 projet de décret relatif à l'avancement de grade dans la catégorie B.

FO a indiqué que le projet de texte relatif au régime indemnitaire des policiers municipaux, élaboré sans concertation, ne constitue pas dans son ensemble une avancée sociale et a demandé le report de son examen. FO souhaite une négociation avec le gouvernement et les employeurs sur le régime indemnitaire et rappelle que notre organisation syndicale souhaite le maintien de la prime dite « police ».

Nous avons réussi à amener le collège des employeurs sur notre position et une rencontre entre les organisations syndicales et le collège des employeurs territoriaux sur ce texte pourrait avoir lieu courant juin.

Prochaines réunions :

✓ Plénière le 28 juin 2023 à partir de **9h**

✓ Bureau le 06 septembre 2023.